

Nouvelles sahraouies

N° 190 | décembre 2023
paraît 4 fois par an – ISSN 1016-7730



S O M M A I R E

Editorial	2
Prisonniers de Gdeim Izik enfin libérés?	3
Rassemblement à Genève	4
Octobre à New York	
Le Sahara Occidental à l'ONU	5
Nouveau plan humanitaire pour les réfugiés sahraouis? 1,7 dollars par jour et par personne	8
Nina l'infirmière nous écrit	10
Le mouvement des Non-alignés et la question du Sahara Occidental	11
La Sahraouie Najla Mohamed-Lamin parmi les 100 femmes choisies par la BBC	13
Un dispensaire de santé autonome en énergie grâce au solaire	14

PRISONNIERS DE GDEIM IZIK APPEL À LEUR LIBÉRATION IMMÉDIATE !

COMITÉ SUISSE DE SOUTIEN AU PEUPLE SAHRAOUI
VAUROUX 2 – 2022 BEVAIX

E-MAIL: CONTACT@SAHRAOUI.CH – C.C.P. 12-6818-7
Comité de soutien au peuple sahraoui – 1211 Genève 8

ÉCHOS DE L'ACTUALITÉ

Chères lectrices et chers lecteurs,

L'été a été torride dans les camps de réfugiés sahraouis et l'eau a été coupée dans certains camps. Heureusement que quelques centaines d'enfants – surtout ceux nécessitant des soins, ont pu se rendre en France, en Italie et Espagne, dans des camps de vacances ou dans des familles pour chercher à se refaire une santé. Pourtant la guerre n'a pas cessé; même si les morts ne sont pas recensés, nous savons qu'ils sont toujours plus nombreux. Les drones ont continué à tuer surtout des civils dans les territoires libérés. Cherchant des pâtures pour leur bétail, les bergers sont des cibles pour l'armée marocaine ainsi que les orpailleurs qui proviennent surtout de Mauritanie.

LE COLLECTIF CODESA

Le Collectif Sahraoui des Droits de l'Homme, le CODESA, connu pour le sérieux de son travail dans les territoires occupés, s'est vu interdire d'organiser son premier congrès dans les territoires occupés par les autorités marocaines et 5 activistes ont été gravement agressés. Les militant.e.s ont décidé, malgré tout, d'organiser leur congrès par visioconférence au mois de décembre.

Médaille « Genève Reconnaisante » pour la LSDH

Nous sommes très heureuses et très heureux que le 19 octobre 2023, la section Genève de «La



La ligue suisse des Droits Humains à la Mairie de Genève.

Photo SP

Ligue Suisse des Droits Humains» ait reçu la Médaille «Genève reconnaissante» de la Ville pour le travail accompli depuis de très longues années. Vous vous souvenez peut-être qu'elle s'était battue pour les droits de la communauté rom. Ses militants et militantes ont toujours mené un travail sur la privation de liberté. Elles et ils visitent régulièrement des prisonniers et prisonnières, particulièrement dans les prisons administratives comme Frambois ou Favra à Genève, intervenant chaque fois que les droits humains ne sont pas respectés. Concernant le Sahara Occidental, le Ligue a toujours été solidaire du peuple sahraoui. Des avocats et avocates, comme la très engagée et regrettée Doris Leueunberger, ont assisté à des procès de Sahraouis, arrêtés, torturés, puis condamnés à tort dans les territoires occupés du Sahara Occidental. Plusieurs membres très actifs comme Marguerite

Emery et son mari travaillaient également dans notre association. Nous avons besoin de reprendre notre compagnonnage avec la Ligue en ce qui concerne le peuple sahraoui. Sans doute que vous êtes plusieurs, chères lectrices et chers lecteurs à participer à diverses associations avec lesquelles notre Comité pourraient collaborer. Merci de nous le faire savoir.

Vous trouverez dans ce bulletin beaucoup d'informations sur le Sahara Occidental et l'ONU. Nous espérons toujours que certaines prises de position positives comme «Le plan d'action pour les Sahraouies et Sahraouis à Alger» et l'Appel du Groupe de travail sur la détention arbitraire de Genève qui demandent la libération des 18 prisonniers de Gdeim Izik se réaliseront très prochainement.

PRISONNIERS DE GDEIM IZIK ENFIN LIBÉRÉS ?

Le 11 octobre 2023,
la nouvelle tombe : le
Groupe de travail des
Nations-Unies sur la dé-
tention arbitraire lance un
appel à Genève, attendu
depuis des années : «Le
Maroc doit libérer les 18
prisonniers du groupe de
Gdeim Izik ».

Court rappel des faits

Novembre 2010 – début du prin-
temps arabe au Sahara Occiden-
tal. Près de 20 000 Sahraoui.es et
Sahraouis quittent leur ville occu-
pée d'El Ayoun pour se rendre
dans un espace désertique à une
vingtaine de kilomètres de la ca-
pitale. Ils et elles réagissent à la
discrimination que vit le peuple
sahraoui – une forme d'apar-
theid au niveau de l'emploi, de
la formation, des salaires, de la
liberté d'expression, de la liberté
de la presse, de la liberté de ma-
nifester... La population s'installe
sous les tentes qu'elle a transpor-
tées jusque là.

Au bout de trois jours de face à
face, les forces marocaines sur-

volent le camp au petit matin
du 11 novembre, enflamment
les tentes, inondent le camp. Les
Sahraoui.es s'enfuient vers El
Ayoun, un jeune garçon décède,
de nombreuses personnes sont
violentées, blessées.

Il faut des coupables. Les forces
marocaines annoncent la mort de
10 policiers dont personne n'a ja-
mais vu les corps ni sur le terrain
ni pour la suite du procès. Elles
avaient déjà arrêté quelques lea-
ders sahraouis avant l'installation
du campement, elles en arrête-
ront sur place et plus tard.

Au cours de deux procès arran-
gés, où les aveux des prisonniers
sahraouis ont été soutirés sous la
torture, les condamnations sont



13 ans de prison sans visite du CICR

Photo SP

très lourdes – de 20 ans à la perpétuité – sauf pour deux jeunes qui sont relâchés après 2 ans.

2023 Avis du Groupe de travail sur la détention arbitraire (Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU)

Le 11 novembre 2023, le Groupe de Travail rend son avis public, très détaillé, montrant les nombreuses effractions aux règles du droit dont le Maroc s'est rendu coupable.

« Le Groupe de travail estime que, compte tenu de toutes les circonstances, la mesure appropriée consisterait à libérer immédiatement les 18 individus et à leur accorder le droit d'obtenir réparation, notamment sous la forme d'une indemnisation, conformément au droit international ».

La réponse du Maroc est attendue dans les six mois.

Jusqu'à présent le Maroc n'a ja-



Photo SP

mais répondu favorablement aux diverses instances onusiennes des Droits de l'Homme qui sont déjà intervenues à plusieurs occasions sur la situation de plusieurs de ces prisonniers. Il est aujourd'hui de notre responsabilité de faire connaître cette décision le plus

largement possible pour qu'enfin les prisonniers sahraouis soient libérés dans les six mois qui viennent.

**Pour plus d'informations :
document onusien :
A/HRC/WGAD/2023/23**

INVITATION

27 février 2024 – 19 h à 21 h

**48^e anniversaire de la République Arabe
Sahraouie Démocratique**

GENEVE – 14, rue du Village Suisse – La Jonction

Comme chaque année, Bienvenue à vous toutes et tous pour fêter cet événement et passer une soirée à renforcer notre solidarité avec le peuple sahraoui. Cette année, nous aurons la chance de rencontrer pour la première fois «la diaspora sahraouie en Suisse» et bien d'autres amies et amis du peuple sahraoui.

OCTOBRE À NEW-YORK LE SAHARA OCCIDENTAL À L'ONU



L'Ambassadrice P. Baeriswyl et la délégation suisse au Conseil de sécurité.

Photo SP

30 octobre 2023 : le vote du Conseil de sécurité (CDS)

Le CdS a prolongé jusqu'au 31 octobre 2024 le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara Occidental (MINURSO) par 13 voix pour et 2 abstentions (la Fédération de Russie et le Mozambique). Quelles sont les raisons de ces abstentions ? Les propositions de la Russie n'ont pas été prises en compte et, dès lors, le contenu du texte ne donne pas de chance à des négociations directes entre le Front Polisario et le Maroc; pour le Mozam-

bique, la résolution votée ne se base pas sur la Charte des Nations Unies, selon laquelle les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes.

Où se cache la responsabilité des pays du CDS?

La surprise vient du fait qu'il n'y ait pas plus de pays, parmi les 15 membres du Conseil de sécurité – dont la Suisse – qui se soient abstenus devant le manque de références directes et fortes au Droit International et au Droit International Humanitaire de cette résolution. Ces lacunes ne nous sur-

prennent pas vraiment sachant que ce sont les Etats-Unis « qui ont tenu la plume » de la résolution du Conseil de Sécurité 2703 (C2023), alors que ce pays a manœuvré depuis la fin du mandat de Trump pour que le Maroc reconnaisse Israël auquel cas il reconnaîtrait la marocanité du Sahara. Et c'est chose faite! Est-ce pensable, politiquement et éthiquement (pour autant que ce terme ait encore un sens à l'ONU), de remettre entre les mains des USA, qui a fait volte-face, en prenant parti pour l'occupant marocain, la rédaction d'une résolution où il est évident

que les formulations ambiguës utilisées favorisent le Maroc? Nous pouvons ajouter à ceci que les résolutions antérieures dont il est tenu compte pour la rédaction du texte commencent en 2007, année de la présentation par le Maroc de sa proposition d'autonomie. Jamais la proposition du Front Polisario présenté un jour avant, soit le 10 mars, n'est reprise.

Le Représentant marocain auprès de l'ONU qui sait faire feu de tout bois ne pouvait qu'exprimer sa satisfaction devant ce texte dont il a pu dire qu'il reprenait les thèses marocaines.

Nous entrons donc dans une période particulièrement délicate où certains textes de référence ne reprennent plus les questions intangibles de droit international et de la décolonisation.

4e Commission de décolonisation (Nombreuses interventions sahraouies)

Cette Commission consacrée notamment aux questions de la décolonisation des 17 territoires encore non-autonomes sur notre planète, dont le Sahara Occidental, s'est réunie longuement au mois d'octobre.

La présence toujours plus massive d'ami.e.s du peuple sahraoui à New-York pour intervenir dans cette Commission – Etats, partis politiques, société civile de plusieurs pays – a défendu avec force et conviction le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination. Il est bien entendu que des interventions, favorables à un Sahara «marocain», contre le droit international et contre les droits du peuple sahraoui, se sont également exprimées. Ces interventions montrent finalement qui est pour le droit international et qui choisit le camp du non-droit et de la vio-



L'ONU entend-elle les impatiences sahraouies?

Photo SP

lence arbitraire du Maroc. On assiste alors à un vrai détournement des droits reconnus par la Communauté internationale pour offrir une voie juridique au processus de décolonisation. Les instances internationales, comme l'ONU et le CICR notamment, en sont dépositaires mais les défendent rarement et se contentent d'un langage aseptisé. Dans ce moment historique où le Sahara Occidental doit pouvoir obtenir son indépendance, seuls doivent compter les outils internationaux propres à la décolonisation.



Souffrances dans les camps sahraouis.

Photo SP

Rappel

Colonisation espagnole : 92 ans (1884-1976) Occupation marocaine: près de 50 ans d'occupation.

Pour arriver à l'indépendance du peuple sahraoui, le Conseil de Sécurité, pour autant que ses membres soient fidèles au droit international, ne peut pas continuer à privilégier le Maroc occupant comme on peut le remarquer dans les résolutions du Conseil de Sécurité de ces dernières années.

Le représentant marocain à l'ONU va jusqu'à répéter les termes mêmes de la résolution où le Conseil de sécurité – nous n'arrivons pas à y croire – a félicité le Maroc pour ses efforts et ses réalisations en matière de protection et de promotion des droits de l'homme dans ses provinces Sahariennes.

Qui connaît la réalité du Sahara Occidental occupé et celle des prisonniers politiques sahraouis n'aurait jamais pu en parler ainsi ou alors il aurait décidé d'être complice de l'agresseur.

Comité de rédaction

Keltoum Irbah, Christiane et Berthier Perregaux. La mise en page est réalisée par Thierry Solignac et l'impression par Baillod Imprimeurs S.A. Bevaix.

NOUVEAU PLAN HUMANITAIRE POUR LES RÉFUGIÉS SAHRAOIS ? 1,7 DOLLAR PAR JOUR ET PAR RÉFUGIÉ



Pillage du phosphate et des richesses halieutiques par le Maroc.



Photo SP

Le 22 novembre 2023, les agences des Nations-Unies et les acteurs humanitaires ont lancé à Alger un plan pour répondre aux besoins des réfugiés sahraouis, pour la période 2024-2025 reconnaissant que le plan actuel restait sous-financé comme nous vous en informons régulièrement.

Population et besoins

L'ONU affirme que la population des camps sahraouis

est de 173 600 personnes. Nous pensons que ce chiffre est inférieur au chiffre réel (avec la guerre actuelle où des Sahraouis des territoires libérés et d'autres bergers et orpailleurs venant de Mauritanie se trouvent pris au piège des combats). Mais, pour cet article, nous utiliserons les chiffres officiels de l'ONU. Selon son porte-parole, la somme demandée ne sera pas seulement utilisée pour l'alimentation, mais pour tout ce qui concerne le logement, la santé, l'éducation et d'autres besoins de base ; ce montant par personne et par jour est très bas. Juste assez pour ne pas mourir de faim. Toutefois, de graves problèmes de santé se poseront et les maladies chroniques s'aggraveront, comme nous l'avons vu au cours des dernières décennies.

Faisons les comptes

Un plan de 214 401 000 dol-

lars est projeté ; divisé par 173 600 personnes, il représente un montant de 1235 dollars par personne pour deux ans. Si nous divisons ce montant pendant 24 mois, nous obtenons 51,5 dollars pour chaque réfugié et réfugiée. Si nous divisons ce montant pendant 30 jours, nous obtenons 1,7 dollar par jour et par personne. Avec cette somme, si jamais elle est trouvée, les réfugiés et réfugiées auront toujours les mêmes problèmes de santé, d'habitats, de développement de la scolarité, de formations. L'ONU, le Conseil de Sécurité doivent savoir que s'ils ne se donnent pas les moyens de mettre en place rapidement la décolonisation du Sahara Occidental avec un référendum d'autodétermination du peuple sahraoui qui lui donne toutes les garanties de validité, ils doivent s'attendre à des accès de violence qui seront provoqués par l'injustice, la

frustration et le mépris que les Sahraoui.e.s subissent depuis près de 50 ans.

Reprenons les comptes – et l’argent du pillage sahraoui par le Maroc et l’UE

On peut comprendre que les grandes agences de l’ONU lancent l’appel d’Alger mais pourquoi ne disent-elles rien des millions d’Euros et de dollars que le Maroc et l’UE, notamment, empochent grâce à leur pillage (1) des eaux territoriales sahraouies et des terres agricoles occupées et (2) des mines de phosphate de Boucraa ?

Dans notre bulletin 188 d’avril-mai 23, nous développons en détails le montant du pillage pour 2021 : le rapport de l’Union Européenne fait état d’une somme de 706 millions d’Euros pour une année – on peut donc prévoir le double, 1412 milliards d’Euros pour 2 ans.

Avec cette somme qui devrait revenir à la population sahraouie, les questions concernant la santé, l’habitat et l’eau notamment pourraient être nettement améliorées.

Or il ne faut pas oublier le pillage du phosphate de Boucraa au Sahara Occidental qui s’exporte dans de nombreux pays comme la Nouvelle Zélande, la Chine, le Brésil, le Japon (2021) pour ensuite être livré à leurs clients : Russie ; Chine ; USA ; Inde, etc. En 2021, le Maroc a vendu 1 417 000 tonnes de phosphate du Sahara Occiden-

tal pour 349,1 millions de dollars (estimation WSRW) ce qui fait à peu près la même somme en Euro.

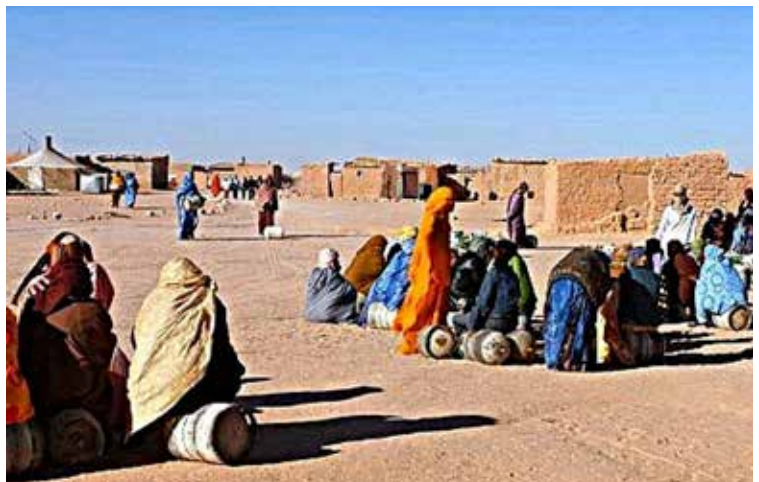
Si nous additionnons les 698,2 millions de dollars provenant du phosphate pendant 2 ans et les 1412 milliards de la vente de poissons et fruits et légumes, nous arrivons à une somme de 2110,2 milliards d’EUROS pour 2 ans de pillage. Une belle somme qui appartient au peuple sahraoui !

Et la Suisse dans tout cela ?

Lors de l’annonce à Alger du plan proposé, les représentant.e.s de très nombreuses agences internationales étaient présentes avec la représentante des Etats donateurs, l’ambassadrice d’Autriche en Algérie, Christine Moser, et des responsables de l’OMS, de l’UNICEF, du PAM notamment. Vont-ils réussir à permettre aux réfugiées et réfugiés de vivre dans de meilleures condi-

tions ? N’oublions pas qu’Alger est la plaque tournante pour le soutien humanitaire au peuple sahraoui et que ce pays met des facilitations et des forces importantes à disposition des équipes qui apportent la marchandise dans les camps de réfugiés. Ensuite, la distribution s’organise sur place.

Notre Comité va bien sûr solliciter la coopération et l’aide humanitaire suisse pour que la somme de 1 800 000 francs suisses qui n’a pas augmenté depuis plusieurs années soit notoirement plus importante surtout à cause de l’afflux de nouveaux réfugiés dans les camps. Il est aussi temps pour notre comité de mieux comprendre d’où proviennent, avec précision, les importations marocaines que nous consommons.



Distribution de matériel dans les camps sahraouis.

Photo SP

LETTRE DE NINA, SAGE-FEMME AU DISPENSAIRE DE MAHBES

Bonjour à tous et à toutes,

Je salue le Comité suisse de soutien au peuple sahraoui et tous les amies et amis de la RASD en Suisse et vous remercie de votre soutien.

Vous avez déjà entendu parler de moi. Je m'appelle Nina, je suis sage-femme et dirige le dispensaire de Mahbès, dans la wilaya de Smara qui compte environ 9000 personnes; je suis aussi coordinatrice du programme mère-enfant du ministère de la Santé sahraoui.

Le dispensaire a plusieurs fonctions:

- le suivi de tous ceux et toutes celles qui souffrent de maladies chroniques; maladies en nette augmentation au fil des années, à savoir, le diabète, l'hypertension, les maladies respiratoires et l'épilepsie,
- le suivi des femmes enceintes jusqu'à l'accouchement avec en particulier la détection précoce de l'anémie, problème majeur entraînant des conséquences graves pour la mère et l'enfant. Nous en avons déjà parlé et merci pour votre soutien dans ce domaine.

Nous avons aussi le suivi post-partum et prodiguons des cours de sensibilisation sur les



Jeux traditionnels dans les camps.

Photo SP

problématiques de l'alimentation et de l'hygiène. Les nouveaux-nés sont suivis à notre consultation jusqu'à l'âge de 5 ans; nous sommes particulièrement attentifs à la survenue de diarrhées, de maladies respiratoires et de troubles de la croissance, et à des signes de malnutrition.

Vous voyez que nos tâches sont nombreuses et nous manquons souvent de médicaments.

Grâce au soutien de votre Comité, nous pouvons acheter les médicaments suivants qui font cruellement défaut:

- les antibiotiques type pénicilline, les fébrifuges/anti-douleurs type paracétamol, les anti-diarrhéiques (et surtout du fer

en comprimées et en solution pour des injections par voie intraveineuse dans des cas graves d'anémie avec des taux d'hémoglobine de moins de 8 gr/litre).

Presque chaque jour nous rencontrons de nouveaux défis et le fait de savoir que nous pouvons compter sur vous nous donne une plus grande assurance et nous aide à maintenir le cap.

Bonnes fêtes et bonne nouvelle année !

Nina

LE MOUVEMENT DES NON-ALIGNÉS ET LA QUESTION DU SAHARA OCCIDENTAL



Photo SP

Créé dans la période de décolonisation le Mouvement des non-alignés (MNA) est une organisation internationale, conçue pour représenter les aspirations des pays en développement. Le terme de « non-alignement » a été conceptualisé par le Premier ministre indien Nehru au cours d'un discours prononcé en 1954 à Colombo (Sri Lanka).

Le MNA a été fondé et a tenu sa première conférence (la conférence de Belgrade) en 1961 sous la direction de Josip Broz Tito (Yougoslavie), Gamal Abdel Nasser (Égypte), Jawaharlal Nehru (Inde), Kwame Nkrumah (Ghana) et Sukarno (Indonésie). La conférence de Belgrade (1961) qui a réuni 23 pays a été la première réunion formelle des pays qui ont ensuite constitué le mouvement. Ce dernier va s'institutionnaliser durant les conférences de Lusaka en 1970 et d'Alger en 1973.

Dans le contexte de la guerre froide, les pays en développement s'engageaient à ne pas s'allier à l'une des deux superpuissances (les États-Unis et l'URSS) mais devaient plutôt s'unir pour soutenir l'autodétermination nationale contre toutes les formes de colonialisme et d'impérialisme. Ainsi,

comme préalable d'adhésion, les États du Mouvement des non-alignés ne peuvent pas faire partie d'une alliance militaire multilatérale, comme l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ou bien avoir signé un accord militaire bilatéral avec l'une des grandes puissances s'il a été « délibérément conclu dans le contexte de conflits entre grandes puissances ». Néanmoins, l'approche de non-alignement n'implique pas pour autant qu'un État doive adopter une posture passive ou même neutre au sein des relations internationales.

Le MNA n'a pas de constitution formelle ni de secrétariat permanent. Les positions du mouvement sont adoptées par consensus lors de la conférence au sommet des chefs d'État ou de gouvernement, qui se réunit généralement

tous les trois ans. L'administration de l'organisation relève de la responsabilité du pays qui en assure la présidence, une fonction qui change à chaque sommet. Les ministres des affaires étrangères des États membres se réunissent plus régulièrement pour discuter des défis communs, notamment à l'ouverture de chaque session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies.

Aujourd'hui le MNA comprend 120 États membres qui se définissent comme n'étant alignés ni avec ni contre aucune grande puissance mondiale, ainsi que 17 États et 9 organisations internationales y ont en plus le statut d'observateur. Le MNA soutient le droit à l'autodétermination, les mouvements de libération nationale qui luttent contre la ségrégation raciale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des État et le

recours à la force dans les relations internationales. Le principe de l'autodétermination du peuple sahraoui est appuyé par le mouvement des non-alignés. La position du Mouvement des non-alignés

En juillet 2023 la réunion du MNA qui s'est déroulée à Bakou (Azerbaïdjan) a mis en exergue les velléités sur la question du Sahara occidental. Le représentant du Maroc, Omar Hilal, a fustigé l'Algérie qui avait abordé la question du Sahara occidental dans son discours prononcé par le ministre algérien Ahmed Attaf dénonçant l'occupation des territoires sahraouis par le Maroc. Le diplomate algérien auprès des Nations Unies exhortait à soutenir le peuple sahraoui qui lutte pour exercer son droit à l'autodétermination.

Soulignons que le conflit au SO demeure un point constant

à l'ordre du jour du MNA. De ce fait, cette question a été longuement évoquée au cours des débats de la dernière conférence, la déclaration finale de la réunion ministérielle de Bakou mentionne de façon explicite et sans équivoque le soutien de MNA au droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément aux résolutions onusiennes y afférentes.

L'un des enjeux du Mouvement des non-alignés est de reconsidérer son approche dans l'ère de l'après-guerre froide. Le mouvement continue à plaider pour un renforcement de la coopération internationale, le multilatéralisme et le soutien à l'autodétermination des peuples.



La foule sahraouie exprime sa volonté d'indépendance.

Photo SP

LA SAHARAQUIE NAJLA MOHAMED-LAMIN, MILITANTE POUR LES DROITS DES FEMMES ET DU CLIMAT, PARMIS LES 100 FEMMES CHOISIES PAR LA BBC

Fondatrice du centre de documentation Almasar, dans les camps de réfugiés sahraoui.es Najla Mohamed-Lamin souhaite éduquer les femmes et les enfants à la santé et à l'environnement.

Originnaire du Sahara occidental, sa famille a été contrainte à l'exil après avoir fui les violences marocaines.

Née et élevée dans les camps, Najla Mohamed-Lamin a appris l'anglais à l'adolescence.

Traductrice pour des délégations étrangères, elle a pu étudier à l'étranger après avoir financé ses frais de scolarité par crowdfunding.

Après avoir obtenu un diplôme en développement durable et en études genre, elle est retournée dans les camps pour vivre et soutenir les plus de 170 000 réfugiés sahraoui.es à faire face



Photo SP

à l'insécurité hydrique et alimentaire aggravée par le changement climatique.

Najla nous affirme :
Nous devons faire face à l'impact croissant du changement climatique dans une région désertique, où nos maisons sont régulièrement détruites par des inondations et des tempêtes de sable, et où les habitants souffrent de températures extrêmes.
Tout cela alors que nos popu-

lations n'ont pratiquement pas contribué à la crise climatique.

UN DISPENSAIRE DE SANTÉ AUTONOME EN ÉNERGIE GRÂCE AU SOLAIRE



A la recherche de la terre crue.

Photo SP

Nous étions trois représentants de l'ADER/S, Lucia, Urs et moi, lors de ce voyage d'octobre 2023 dans les camps sahraouis de Tindouf, nous y sommes allés pour effectuer une étude de faisabilité pour un projet de dispensaire de santé complètement autonome en énergie prévu pour des régions loin de tout réseau électrique.

Les défis sont importants :

Avec nos partenaires « d'Architecture sans Frontières Helvetia », nous prévoyons un bâtiment essentiellement en terre crue, pour ses propriétés thermiques, pour qu'une climatisation partielle soit possible, et donc possibilité de relative fraîcheur (il fait régulièrement plus de 50°C en été dans cette partie du Sahara).

Or la construction en terre a pris du plomb dans l'aile, dans les camps, ces dernières années, suite aux inondations des camps en 2006 et 2015, lors desquelles beaucoup de bâtiments se sont écroulés.

La plupart des maisons récentes sont en parpaing de ciment avec des toits en tôle ondulée. La chaleur à l'intérieur en été y est infernale.

Il nous faut donc convaincre nos partenaires sahraouis de la pertinence de la terre crue et

des techniques et des mesures architecturales pour avoir des bâtiments solides... et frais.

Urs, notre ami architecte est enthousiaste pour trouver des solutions à base de terre crue. Nous visitons le chantier de construction d'un centre de jeunes à Smara, avec Lehib, ingénieur sahraoui, futur coordinateur de la partie construction du dispensaire.

Il nous présente l'équipe du chantier qui fabrique des briques en BTC (briques de terre comprimée) avec de la terre crue locale et choisie avec soin et qui monte des murs assez épais sur des fondations en pierres et béton ; le résultat inspire confiance, et nous sommes très intéressés.

Le concept de dispensaire autonome nous avait été demandé il y a quelques années par le ministre sahraoui des Transports et de l'Énergie et nous

nous sommes appliqués à trouver des solutions novatrices en énergie solaire pour tous les besoins du dispensaire.

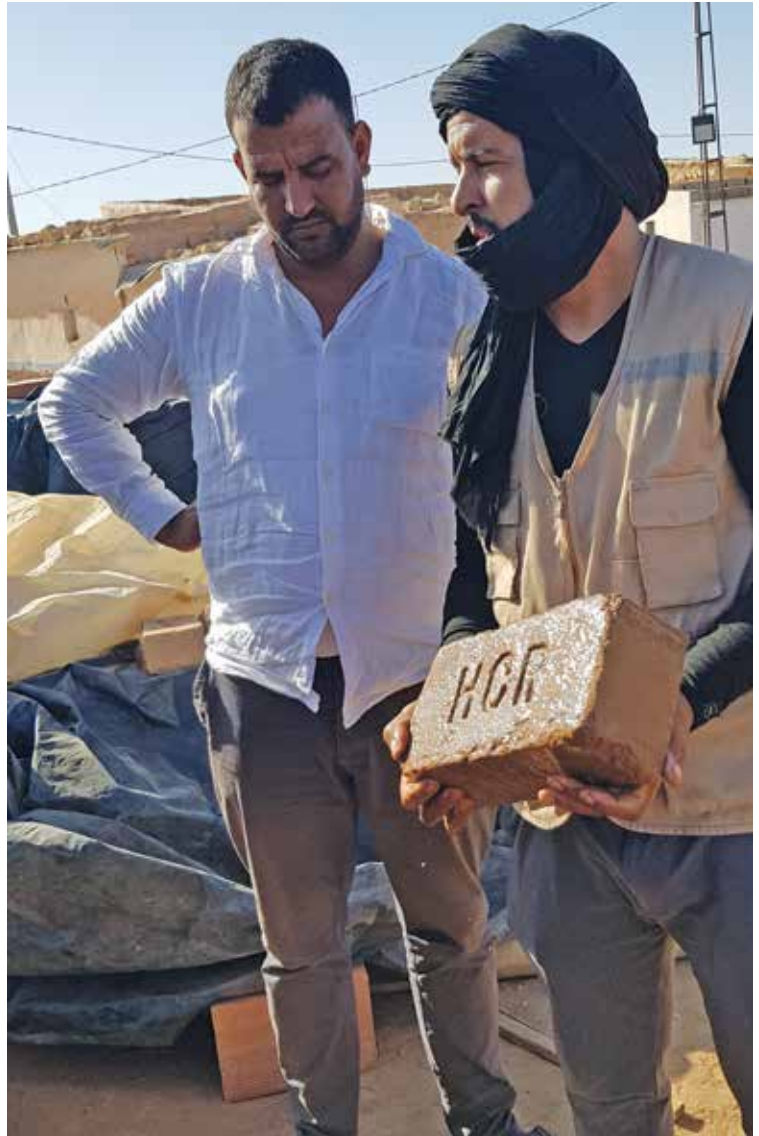
La guerre au Sahara qui sévit depuis 3 ans dans les territoires libérés nous empêche d'aller dans la région de Mijek où ce dispensaire avait été initialement prévu.

Le Ministre de la santé publique nous a désigné un lieu adéquat dans les camps, sûrement plus favorable si nous voulons que ce dispensaire soit un bâtiment pilote et soit l'inspiration d'autres projets, auprès des sahraouis ou auprès d'ONG.

Nous pensons pouvoir dire que notre concept développé avec des partenaires suisse et sahraouis récolte beaucoup d'intérêt parmi nos interlocuteurs au Sahara, autorités sahraouies et ONG, et que nos partenaires suisses et sahraouis de toujours sont partants. Avec les autorités sahraouies nous continuons nos discussions pour une réelle appropriation de ce concept par les Sahraouis.

Nous rencontrons deux femmes de l'association Dra Beituha, une association de la société civile sahraouie composée à moitié de femmes médecins de la diaspora et moitié de personnel médical dans les camps ; leurs spécialités entre autres : les cancers du seins et la télé médecine.

Elles cherchent justement un local adéquat. Une collaboration nous intéresse. Nous proposerons cette option au



La brique de terre comprimée.

Photo SP

Ministère de la Santé publique. Après toutes ces discussions au Sahara, nous allons bientôt pouvoir boucler cette étude de faisabilité, faire le point avec tous les acteurs potentiels et si tout va bien, proposer un projet de construction à nos bailleurs de fonds pour un

dispensaire solaire autonome, son équipement médical, et un soutien à son fonctionnement.

Affaire à suivre...

Pour l'ADER/S : Gilles Boss



*A vous toutes et tous,
Amies et amis du peuple sahraoui,
Grand merci pour
votre solidarité.*

*Pour votre généreuse
participation aux divers projets
dont le peuple sahraoui a tant besoin.*

*Pour l'an prochain,
Pour vous et les vôtres
Et pour cette terre en souffrance
Du Sahara Occidental à Gaza, et
Dans trop d'autres lieux,
Nous voulons réunir nos forces
Pour reconstruire un monde de paix.*

ADRESSES DE NOTRE COMITÉ

Suisse romande

Comité de soutien au peuple sahraoui

Berthier Perregaux – Vauroux 2 – 2022 Bevaix – Tél. 032 846 14 89

Internet www.arso.org

Françoise Buchet – Côte 6 – 2000 Neuchâtel – Tél. 032 853 50 80

Gilles Boss – Quai de la Thièle 4 – 1400 Yverdon-les-Bains

Suisse alémanique

SCHWEIZERISCHES UNTERSTÜTZUNGSKOMITEE FÜR DIE SAHRAOUI – Postfach 8205 – 3001 Bern